

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE
 DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix
 Nombre de membres présents : 12 représentants 12 voix
 Nombre de membres présents ou représentés : 18 représentants 18 voix

Délibération n° BS-2022/40

Objet : Soutien préparatoire candidature LEADER 2023-2027

LISTE DES PRESENTS :

1° COLLEGE 1 représentant = 6 voix	5° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
2° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	ESCARON Dominique
DOLGOPYATOFF BURLET Céline	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
3° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	MOREL Véronique
WOLFF Corine	
4° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	6° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
BONNARDON Pierre	LAVAL Sylvain
7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix	
PICHON-MARTIN Bertrand	

LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :

1° COLLEGE pouvoir = 6 voix	5° COLLEGE pouvoir = 1 voix
BERANGER Nathalie	
Eric SANDRAZ	
2° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	6° COLLEGE pouvoir = 1 voix
3° COLLEGE pouvoir = 1 voix	
GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	7° COLLEGE 1 représentant = 1 voix
	MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
4° COLLEGE pouvoir = 1 voix	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix) : 18
 Exprimés (en voix): 18
 Pour : 18
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

**Objet : Soutien préparatoire candidature
 LEADER 2023-2027**

La Région Auvergne Rhône-Alpes, autorité de gestion du FEADER pour la période de programmation 2023-2027, a lancé un appel à candidature pour la mise en œuvre du programme LEADER.

Le Parc de Chartreuse a été retenu pour être la structure porteuse de la nouvelle candidature du territoire « Entre Lacs et Montagnes » (CF délibération BS-2022/09 du Bureau Syndical du 23 mai 2022).

Dans ce cadre, le Parc de Chartreuse peut bénéficier d'un soutien financier dans le cadre de l'Appel à Projet « Soutien préparatoire LEADER » (qui s'inscrit dans le cadre du type d'opération 19.1 du PDR Rhône-Alpes), et dont la date limite de dépôt des candidatures est fixée au 31 juillet 2022.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Il s'agit du financement du poste d'animation LEADER pour le temps passé sur l'écriture de la candidature. Les principales missions sont les suivantes :

- Coordonner l'équipe projet, composée des animatrices des 5 GALs actuels, qui co-écrivent la candidature,
- Préparation, participation et animations des diverses réunions - COTECH & COPIL + réunions hebdomadaires "groupe projet",
- Identification des acteurs privés du territoire, et prises de contact avec les chargé-e-s de mission des EPCI et des communes,
- Organisation des rencontres territoriales LEADER (23 juin en Bauges, 21 septembre en Chartreuse),
- Information et communication,
- Relations avec les financeurs,
- Suivi d'un cycle de formation proposée par Cap Rural,
- Participation à la rédaction du diagnostic du territoire, de la stratégie, des fiches actions ; à l'élaboration de la maquette financière ...

Dans le cadre de l'organisation des Rencontre Territoriales LEADER, il est nécessaire de faire appel à un prestataire extérieur. Celui-ci est en charge de l'animation de ces temps de travail collectifs à destination des élus, techniciens et acteurs privés de l'ensemble du territoire « Entre Lacs et Montagnes », et de la synthèse et comptes-rendus de ces temps de concertation.

PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES		RECETTES	
Salaires et charges	20 409,31 €	Europe Leader (80%)	27 492,94 €
Coûts indirects (15%) + déplacements forfaitaires (5%)	4 081,86 €	Département de la Savoie (prorata surface territoire en Savoie)	2 198,64 €
Prestataire extérieur et organisation des temps de concertation	9 875,00 €	Autofinancement parc (20%)	4 674,59 €
Total	34 366,17 €	Total	34 366,17 €

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- ***D'approuver le projet et son plan de financement,***
- ***D'autoriser le Président à solliciter la subvention européenne Leader et le Département de la Savoie,***
- ***D'autoriser le Président à signer tous documents se rapportant à cette décision.***

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022,
 Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

